



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : fonction publique territoriale

Question écrite n° 49550

Texte de la question

M. Pierre Petit appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur les difficultés que rencontrent les maires de nombreuses communes de la Martinique pour titulariser leurs agents vacataires. Au cours des vingt dernières années, les maires des communes des départements d'outre-mer ont en effet recruté de manière précaire de nombreux agents pour répondre à l'urgence sociale liée à la crise de l'emploi. Cependant, aujourd'hui, la question du statut de ces agents se pose avec acuité et risque de paralyser le fonctionnement de nos communes. Malheureusement, aucune collectivité n'a les moyens de procéder à la titularisation de ce personnel. Une réflexion avait été ouverte par le Gouvernement sur ce sujet sans toutefois parvenir à un résultat concret. Aussi il lui demande d'aider les collectivités communales de l'outre-mer à régler le problème du personnel non titulaire.

Données clés

Auteur : [M. Petit Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49550

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1293